

L'an deux mille vingt-deux, le quinze-septembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 à Baudinard sur Verdon sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	11 + 3	14
Total des voix : 17		

Etaient présents :

8 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons).

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (4 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix) : **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon Agglomération) ; **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon)

Date de convocation
02/09/2022

Ont donné pouvoir :

Porteurs d'1 voix : **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) à **Antoine FAURE** ; **Bruno BICHON** (Thorame basse) à **Paul CORBIER**

Délibération
n°22_09_B7_06

Désignation d'un représentant du Parc naturel régional du Verdon à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Durance

L'arrêté inter préfectoral fixant le périmètre du SAGE Durance, constitué de 359 communes, a été signé le 10 décembre 2021. Le périmètre du SAGE Durance, suite à la concertation menée en 2017-2018, ne comprend pas le bassin versant du Verdon : le périmètre du SAGE Durance a été « détourné » des périmètres des SAGE existants sur le bassin versant de la Durance, le Verdon et le Calavon-Coulon. Certains sujets nécessitant cependant d'être traités à l'échelle du bassin versant (enjeux de gestion de la ressource du système Durance Verdon notamment), un inter sage sera mis en place.

La constitution de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Durance est actuellement en cours. Le collège des collectivités comprend un siège pour le Parc naturel régional du Verdon.

Il est également prévu d'avoir des « personnes associées » et des « personnalités qualifiées », qui seront invitées à participer à la CLE, sans droit de vote : le Président de la Commission Locale de l'Eau du Verdon fera partie des personnes associées.

Par courrier en date du 2 août, Mme la Préfète des Alpes-de-Haute-Provence a sollicité le Président du Parc naturel régional du Verdon pour la désignation d'un représentant au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Durance, cette désignation étant attendue pour le 15 septembre 2022.

Afin de réduire la fréquence des modifications de la CLE, une désignation « es qualité » est suffisante.

Il est proposé aux membres du Bureau de désigner un représentant du Parc naturel régional du Verdon au sein de la CLE du SAGE Durance.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau désignent **le Président du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon** pour siéger au sein de la **CLE du SAGE Durance**.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

